

**PROCES VERBAL**

**Réunion du Conseil Municipal du mardi 24 novembre 2020**

**Date de la convocation**

Le 10 novembre 2020

**Date de l'affichage**

Le 10 novembre 2020

**Présents :**

L'an deux mil vingt, le vingt-quatre novembre à dix-neuf heures quinze minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS Marie-France, PEREIRA, JAMOIS, MM. DRELY, MARY, NACHUN, FAUCHEUX, FRANCOIS Marc, Mmes PEAUCELLIER, LACOMBLE, OUIN, DERWEDUWEN.

**Excusés :**

MM. ELIE et TESTARD.

**Avait donné procuration :**

Mr TESTARD à Mr PAILLART  
Mr ELIE à Mme FRANCOIS Marie-France

**Secrétaire de séance :**

Stéphanie PEREIRA

**A l'ordre du jour**

- Adoption du Procès-Verbal du jeudi 29 septembre 2020
- Droits de préemption : habitation 7 rue du Catillon – lot de pêche : AC n°60
- Chambre Régionale des Comptes Haut de France : contrôle des comptes et gestion de la Cte Agglo du Beauvaisis (document à consulter en mairie)
- Aide aux sinistrés du Sud (Roya et Saint Martin du Vésubie)
- Recensement population 2021 : nomination des agents recenseurs et indemnités
- RIFSEEP : prime agent entretien et responsable cantine
- Décision Modificative n°4
- Site internet
- Questions diverses.

Monsieur PAILLART remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal.

Monsieur PAILLART demande le rajout de 1 point supplémentaire à l'ordre du jour :

1 – Décision Modificative n°3 au Budget Primitif 2020 - annule et remplace la décision du 29 septembre 2020.

**1 - Adoption du Procès-Verbal du mardi 29 septembre 2020**

Point n°9 : Madame LACOMBLE fait remarquer que pour le repas des aînés la distance est de 1 mètre entre chaque personne et non pas entre chaque table

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu et signe le registre.**

**2 - Droits de préemption : ventes : habitation 7 rue du Catillon – lot de pêche : AC n°60**

*Proposition de Monsieur PAILLART :*

Ventes : habitation 7 rue du Catillon – lot de pêche : AC n°60

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas exercer de droit de préemption sur ces ventes.**

**3 - Chambre Régionale des Comptes Haut de France : contrôle des comptes et gestion de la Cté Agglo du Beauvaisis (document à consulter en mairie)**

*Proposition de Monsieur PAILLART :*

Rapport d'observations définitives relatives à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis concernant l'exercice 2017 dressé par la Chambre Régionale des Comptes des Hauts de France.

Ce rapport n'apporte aucune remarque particulière

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport d'observations définitives à la gestion de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis de la Chambre Régionale des Comptes Haut de France.**

**4 - Aide aux administrés du sud (Roya et Saint Martin de Vésubie)**

Monsieur PAILLART informe que ces 2 communes ont été déclarées en catastrophe naturelles et n'ont pas fait d'appel au don, mais sur la proposition des conseillers un don sera adressé.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de venir en aide à ces 2 communes en faisant un don de 500€ (250€ par commune). Un virement sera effectué directement sur le compte communal.**

**5 - Recensement population 2021 - nomination des agents recenseurs et indemnités**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS - 1ère Adjointe en charge du dossier

Madame FRANCOIS informe que les agents recenseurs seront Mesdames Claudine LEROUX et Martine LALUC.

Le coordonnateur sera Madame Claudine LEROUX (elle a déjà effectuée la mission en 2016).

Indemnité : l'INSEE verse à la commune la somme de 1 157€ à répartir sur les 2 agents.

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la nomination de Mesdames Claudine LEROUX et Martine LALUC pour le poste d'agent recenseur pour le recensement population 2021 et décide de fixer l'indemnité a 1 260€ brut pour les 2 agents (soit 630€ brut/agent).**

## **6 – RIFSEEP : prime agent entretien et responsable cantine**

*Proposition de M. Le Maire :*

RIFSEEP (**R**égime **I**ndemnitaire tenant compte des **F**onctions, des **S**ujétions, de l'**E**xpertise et de l'**E**ngagement **P**rofessionnel) pour l'Agent d'entretien et responsable de la cantine décret 2016-1916 du 27 décembre 2016 et décret 2014-513 du 20 mai 2014. Le RIFSEEP est un outil indemnitaire et remplace la plupart des primes et indemnités existantes (IFSE – Indemnité de Fonctions de Sujétion et d'Expertise et CIA – Complément Indemnitaire Annuel).

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour l'Agent d'entretien – responsable de la cantine pour un montant de 50€ brut /mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.**

## **7 – Décision Modificative n°3 au Budget Primitif 2020 - annule et remplace la décision du 29 septembre 2020**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS - Responsable Commission Finances qui présente les modifications

### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b><u>Bâtiments scolaires</u></b> Compte : 21312 Opération : 363 Digicode école	+ 700 €	<b><u>Virement de la section de fonctionnement</u></b> Compte 021	+ 1 050 €
<b><u>Autres immo corporels</u></b> Compte : 2188 Opération : 183 Cordons lumineux Décolum	+ 350 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 050 €</b>		<b>1 050 €</b>

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
<b><u>Virement à la section d'investissement</u></b>		<b><u>Compensation perte</u></b>	
Compte 023	+ 1 050 €	<b><u>taxe additionnelle droit</u></b>	
<b><u>Electricité</u></b>		<b><u>mutation</u></b>	20 000 €
Compte 60612	+ 1 000 €	Compte : 7482	
<b><u>Fournitures entretien</u></b>			
Compte 60631	+ 1 000 €		
<b><u>Fournitures petits</u></b>			
<b><u>équipement</u></b>			
Compte 60632	+ 1 500 €		
<b><u>Locations mobilières</u></b>			
Compte 6135	+ 2 000 €		
<b><u>Entretien terrain</u></b>			
Compte 61521	+ 5 000 €		
<b><u>Bâtiments publics</u></b>			
Compte 615221	+ 10 500 €		
<b><u>Entretien mat roulant</u></b>			
Compte 61551	+ 3 650 €		
<b><u>Cotisations CG CNFPT</u></b>			
<b><u>URSSAF</u></b>			
Compte 6336	+ 600 €		
<b><u>Personnel titulaire</u></b>			
Compte 6411	+ 1 100 €		
<b><u>Personnel non titulaire</u></b>			
Compte 6413	+ 4 500 €		
<b><u>Cotisations URSSAF</u></b>			
Compte 6451	+ 5 000 €		
<b><u>Médecine du travail</u></b>			
Compte 6475	+ 90 €		
<b><u>Indemnités élus</u></b>			
Compte 6531	+ 3 500 €		
<b><u>Bourse et prix</u></b>			
Compte 6714	+ 1 000 €		
<b><u>Autres charge subv</u></b>			
<b><u>gestion courante</u></b>			
Compte 65888	+ 1 000 €		
<b><u>Combustible</u></b>			
Compte 60621	- 10 000 €		
<b><u>Alimentation</u></b>			
Compte 60623	- 10 000 €		
<b><u>Vêtements de travail</u></b>			
Compte 60636	- 490 €		
<b><u>Versement a des</u></b>			
<b><u>organismes de formation</u></b>			
Compte 6184	- 1 000 €		
<b><u>Réceptions</u></b>			
Compte 6257	- 1 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>20 000 €</b>		<b>20 000 €</b>

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°3 au Budget Primitif 2020.**

## **8 – Décision Modificative n°4 au Budget Primitif 2020**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame FRANCOIS - Responsable Commission Finances qui présente les modifications

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b><u>Indemnité recenseurs</u></b> (Recensement population 2021) Compte 6225	+ 1 260 €	<b><u>Comp. Exonération</u></b> <b><u>taxe habitation</u></b> Compte 74835	1 760 €
<b><u>Autres sub exceptionnelles</u></b> (Don sinistrés du Var) Compte 6748	+ 500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>1 760 €</b>		<b>1 760 €</b>

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°4 au Budget Primitif 2020.**

## **9 – Site internet**

Monsieur PAILLART donne la parole à Madame PEREIRA - Responsable Commission Communication.

### o **Site internet**

Le choix s'est porté sur un site agréable et facile à consulter. Il sera structuré de façon à ce que toutes les personnes prennent plaisir à y accéder.

Noémie JAMOIS et Benoit ELIE seront chargés de faire les mises à jour du site (compte rendu de conseil, agenda, les actualités, ...).

Madame PEREIRA donne la parole à Noémie JAMOIS pour présenter au conseil, le site retenu sur vidéo projecteur.

Mme Pereira précise que la commission communication souhaiterait faire voter le projet ce soir afin de démarrer les ateliers de travail à partir de janvier.

- ✓ Pack standard avec abonnement + hébergement + maintenance compris à 690 € HT/ an soit 828 € TTC.
- ✓ Abonnement de 60 mois avec frais d'installation offerts

*Décision du Conseil Municipal :*

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la création d'un site internet comme énuméré ci-dessus. Le montant sera prévu sur le Budget Primitif 2021 qui sera voté en mars. Le Conseil Municipal accepte que la Commission Communication travaille sur le projet à partir de janvier 2021.**

## 10 – Questions diverses

✓ **Madame PEREIRA** informe le conseil des points qui ont été abordés lors de la réunion de commission du samedi 21 novembre 2020.

### ○ Affaires sociales

Malgré le covid 19, nous continuons à plancher sur le projet de la boîte à livres.

Nous profitons de cette période hivernale pour travailler en collaboration avec les cantonniers pour la fabrication.

### ○ Communication

**Le bulletin municipal** avance bien.

La commission va solliciter l'ensemble du conseil pour la relecture.

Distribution prévue en janvier.

### ○ Affaires scolaires

#### **Tableau périscolaire**

Mme OUIIN Fabienne « alimente » régulièrement ce tableau d'articles tels que les vacances scolaires dans le monde, les champignons, l'origine du sapin de Noël etc..

Mme PEREIRA s'interroge sur les thèmes qui peuvent être autorisés suite aux événements survenus ces derniers mois ? (Noël ?, l'Epiphanie ? ...)

La commission se renseigne.

#### **Cantine**

La SAGERE a mis en place, un site où nous pourrions passer directement les commandes (bientôt il ne sera plus possible de le faire par téléphone).

Mme Françoise HENIN recevra une formation en interne par Mme PEREIRA afin qu'elle devienne autonome pour utiliser cet outil de travail. Mr Benoit ELIE (conseiller) sera également formé afin d'intervenir si nécessaire.

### ○ Commission Jeunesse

En raison du Covid 19, les actions menées par les jeunes sont suspendues.

Il a été proposé aux 5 jeunes de la commission de décorer le sapin sur la place.

Toujours en raison du Covid 19, cette action n'a pas pu être proposée à l'ensemble des jeunes du village comme nous l'aurions souhaité.

✓ **Monsieur PAILLART** : souhaite l'avis du Conseil Municipal sur l'organisation ou non du Noël du Personnel.

Une trentaine de personnes sont invitées chaque année par la Mairie pour cet événement (enseignantes, personnel communal avec conjoint et enfants, conseil municipal...).

Après un large débat il est décidé de ne pas faire le Noël du personnel cette année à cause de l'épidémie de la Covid 19.

✓ **Monsieur PAILLART** : donne une information sur le PLUi

A compter de l'année 2021 création d'un PLUi (Plan local d'urbanisation intercommunal) qui sera géré par la communauté d'agglomération (en remplacement des PLU actuellement gérés au niveau communal)

Les communes devaient donc prendre une délibération avant le 31 décembre 2020 mais en raison de la pandémie le délai est reporté au mois de juillet 2021

✓ **Madame LACOMBED** : souhaite savoir où en est le dossier de la maison LAFLANDRE - 30bis rue G Hernoux.

Madame FRANCOIS précise que la procédure d'arrêté de péril est en cours auprès du Tribunal Administratif.

Un expert est passé. Les propriétaires vont devoir sécuriser le bâtiment (réfection de la toiture et remise en état du pignon, une bâche provisoire devra être posée afin d'éviter les chutes de tuiles et de pierres).

✓ **Madame DERWEDUWEN** : souhaite savoir si des personnes ont commencé à répondre pour la taille des saules. Mme FRANCOIS précise qu'à ce jour 2 personnes sont inscrites et que le délai d'inscription est fixé au 30 novembre.

✓ **Madame JAMOIS** : souhaite savoir si l'Association Herchieschool peut fabriquer des calendriers puis les distribuer en porte à porte aux administrés.

Monsieur PAILLART précise qu'il est interdit de faire du porte à porte à cause de l'épidémie de la Covid 19.

✓ **Madame JAMOIS** : souhaite faire une information aux administrés pour qu'ils déposent des objets de décoration pour le sapin qui sera sur la place communale.

Après réflexion les délais sont trop courts pour lancer une information (la décoration du sapin est prévue le samedi 5 décembre vers 13h30).

✓ **Madame DERWEDUWEN** souhaite savoir :

- où en est le dossier qu'elle a constitué sur le city stade et l'air de jeux. Mme FRANCOIS précise que son dossier ainsi que celui de Mr FRANCOIS Marc ont été examinés.

Monsieur PAILLART propose qu'un rendez-vous soit programmé pour se rendre au stade et sur la place communale afin de déterminer l'implantation des 2 structures. Le rendez-vous est prévu le 5 décembre 2020 à 11h.

- si le Tennis Club d'Herchies a pris ses fonctions.

Mme FRANCOIS confirme que l'association est de nouveau active (Président Mr POIRET Jean-Benoît) et qu'une journée « inscriptions » a été organisée un samedi. Mme PEREIRA précise qu'aucun administré ne s'est déplacé.

Monsieur PAILLART trouve regrettable que les personnes qui avaient fait part de leur désir de jouer au tennis ne se soient pas déplacées le jour de l'inscription.

✓ **Monsieur MARY** : informe que les ralentisseurs dans la rue Georges Hernoux font bien ralentir les véhicules. Il signale également qu'ils ne sont pas bruyants.

✓ **Monsieur Marc FRANCOIS** : souhaite savoir pourquoi de nombreux camions circulent dans la rue Georges Hernoux et demande s'il serait possible de limiter le tonnage tout en autorisant les camions de poubelles et les cars scolaires.

Mr PAILLART va se renseigner

✓ **Madame PEAUCELLIER** signale :

- que les côtés de la chaussée (à la sortie de Plouy Louvet en direction de Montmille) sont très boueux, l'enrobé est recouvert de terre et les voitures hésitent à se croiser de crainte de s'enliser. Elle demande si la commune pourrait gratter un peu la terre afin que l'enrobé soit visible.
- la vitesse excessive des véhicules dans le hameau du Plouy Louvet.
- que son fils se tâte à la cantine et rentre tous les jours avec ses vêtements sales. Elle demande que des bavoires soient fournis ou la possibilité d'en apporter.

Monsieur PAILLART rappelle qu'en cette période d'épidémie il n'est pas possible d'apporter des choses extérieures à la cantine. Les enfants ont des serviettes en papier pour le repas du midi.

✓ **Monsieur DRELY** : informe que la livraison des colis pour les aînés est prévue le 9 décembre prochain.

Mr ELIE et Mme DERWEDUWEN viendront aider à décharger le camion. La distribution aux aînés est prévue le 19 décembre 2020 à partir de 14h30 à la salle pluriscolaire.

✓ **Monsieur Marc FRANCOIS** : souhaite savoir si Monsieur THEBAULT a dévasé le ruisseau dans sa propriété.

Monsieur PAILLART informe que les travaux de dévasement ont été réalisés et que l'eau coule de nouveau dans le petit ruisseau.

✓ **Madame FRANCOIS** informe que :

- Monsieur Thierry LEDUC – Président du Club de Foot Herchies/Troissereux remercie la municipalité pour tous les travaux effectués (remplacement des sanitaires- peinture -dalle béton avec 6 décrotoirs-sente handicapé) ainsi que pour les nouveaux poteaux de buts.
- le raccordement de la gare au réseau assainissement est prévu début décembre.
- le chantier insertion de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis va réaliser le jointement de l'une des façades du bâtiment. Le début des travaux est prévu pour le 20 décembre 2020.

La séance est levée à 21 heures 15.